

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 002-1108/15/CC

**■ Approbation de l'avenant n°4 dit "avenant de clôture" à la convention de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris à Marseille (14ème arrondissement)
DHCS 15/13289/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine pour le quartier Flamants-Iris à Marseille (14^e arrondissement) a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 22 septembre 2005.

Un avenant « plan de relance de l'économie 2009 » a été signé le 4 juin 2009 par l'ANRU et 13 Habitat modifiant le plan de financement de l'opération « Espaces urbains voies et places ».

Un avenant n°1 signé le 7 septembre 2009 entre l'ANRU, la Ville de Marseille et 13 Habitat a rectifié une incohérence dans l'imputation de l'opération « Pôle de formation et de services ».

Alors que la réalisation du projet avançait, tant du point de vue des équipements publics que des espaces publics, des démolitions et de la réhabilitation ou de la construction de logements, la découverte d'amiante en juin 2009 a remis en question les décisions prises et obligé à une redéfinition du projet. Un avenant n°2 signé le 23 juillet 2014 a donc pris en compte les évolutions du projet, avec des démolitions supplémentaires et le transfert de la maîtrise d'ouvrage du réaménagement des voies de Marseille Provence Métropole à 13 Habitat.

Ultérieurement, un avenant n°3 ne concernant pas Marseille Provence Métropole a intégré une nouvelle opération de reconstitution de l'offre de logements sociaux proposée par Erilia.

A ce jour, le Projet de Rénovation Urbaine des Flamants-Iris est très engagé. Aux Flamants, 319 logements ont été démolis et 390 autres ont été réhabilités par le bailleur social « 13 Habitat », qui a également rénové le « Pôle de services », livré la Maison départementale de la solidarité et engagé la construction du centre social. Aux Iris, une première tranche de réhabilitation a eu lieu et les travaux de la tranche 2, qui vise à désamianter les locaux, ont débuté.

Les travaux de résidentialisation sont également engagés sur les deux groupes. Ils ont permis notamment de créer un terrain de sport de proximité et des espaces publics. L'achèvement de ces travaux est tributaire de l'avancement des opérations, notamment du « cœur » des Flamants qui doit être reconfiguré et sur lequel des constructions nouvelles doivent être édifiées, en lien avec l'adoption d'une nouvelle trame urbaine.

Le réseau des voies publiques a été complété et rénové. Son réaménagement se poursuivra par la création d'une desserte pour les futures constructions et par la requalification de la route départementale n°4 qui longe le quartier au nord. Les programmes destinés à reconstituer 541 logements sociaux sont identifiés.

L'avenant n°4 dit « avenant de clôture », va permettre de fixer les modalités d'achèvement de la convention. Une nouvelle opération est envisagée par 13 Habitat pour aménager un espace de qualité devant le nouveau centre social. Aux Iris, ce ne sont finalement que 40 logements qui seront traités du fait de la découverte d'amiante.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Enfin, les économies réalisées par Marseille Provence Métropole dans l'aménagement de l'avenue Georges Braque sont prises en compte : le montant des travaux est passé de 995 627 euros TTC à 533 039 euros TTC, les subventions de l'ANRU, de la Ville de Marseille, du Conseil Départemental et de la Région passant de 668 833 euros à 325 620 euros.

Outre cette maîtrise d'ouvrage, la communauté urbaine participe aux aménagements d'espaces publics par des subventions apportées à 13 Habitat pour un montant total de 1 091 304 euros qui reste inchangé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP 394 du conseil de communauté du 10 octobre 2005 approuvant la convention Flamants-Iris avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-1151/07/CC du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007 relative la mise en œuvre de la charte locale d'insertion en application des conventions de rénovation urbaines passées avec l'ANRU ;
- La délibération HAP 001-279/08/CC du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à la mise en œuvre de la charte locale de gestion urbaine de proximité en application des conventions de rénovation urbaine passées avec l'ANRU ;
- La délibération RNOV 018-123/13/CC du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 approuvant l'avenant n°2 à cette convention ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget le 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La convention de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris signée le 22 septembre 2005 et ses avenants.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de prendre en compte les évolutions du programme pour achever le projet de rénovation urbaine des Flamants-Iris à Marseille (14^e arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°4 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier Flamants-Iris à Marseille (14^e arrondissement) conclu avec l'ANRU, l'Etat, la Ville de Marseille, le Département, l'association Foncière Logement, Habitat Marseille Provence (HMP), 13 Habitat, Erilia, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, la Caisse de Dépôts et Consignations.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER